



Avril 2011

Enriqueta Molina Macías

Quels avantages votre pays a-t-il retirés de son statut de membre de l'UPOV et du système du droit d'obtenteur?

Notre statut de membre a largement contribué à encourager la mise au point de nouvelles variétés, aussi bien au sein des institutions nationales qu'en tant que point de référence concernant la compétitivité du Mexique. Pour les obtenteurs du monde entier, la question qui se pose en premier lieu est celle de savoir si nous appartenons à l'UPOV. Notre adhésion à l'Union a joué un rôle crucial en termes d'accès aux technologies et de transfert de technologie en ce qui concerne les variétés végétales. [Chapitres 5 & 10]